



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
21 décembre 2004

Français
Original: Anglais



Vingt-troisième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 21–25 février 2005
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire *

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Table des matières

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Page</i>
Point 1. Ouverture de la session.....	2
Point 2. Organisation de la session.....	2
Point 3. Vérification des pouvoirs	4
Point 4. Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce qui concerne l'état de l'environnement.....	4
Point 5. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.....	6
Point 6. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable	7
Point 7. Gouvernance internationale en matière d'environnement : application des décisions de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et du Sommet mondial pour le développement durable concernant le rapport du Groupe intergouvernemental de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement.....	10
Point 8. Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement	10
Point 9. Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires	11
Point 10. Ordre du jour provisoire, dates et lieu des réunions suivantes : a) Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; et b) Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.....	12

* UNEP/GC.23/1.

Point 11.	Questions diverses	12
Point 12.	Adoption du rapport	12
Point 13.	Clôture de la session.....	12
Annexe	Calendrier provisoire des travaux de la vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement	13

Point 1. Ouverture de la session

1. La vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sera ouverte le lundi 21 février 2005 à 10 heures par l'actuel Président du Conseil/Forum ou, en son absence, par l'un des autres membres du Bureau du Conseil/Forum à sa vingt-deuxième session.

Point 2. Organisation de la session

a) Election du Bureau

2. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement élit son Bureau au commencement de chacune de ses sessions ordinaires, conformément à l'article 18 de son règlement intérieur. Des explications concernant la composition géographique du Bureau de 1981 à 2005 accompagnaient la notification relative à la vingt-troisième session envoyée le 8 décembre 2004.

3. Conformément à une décision prise par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-deuxième session, la vingt-troisième session durera cinq jours, du 21 au 25 février 2005. Les groupes régionaux pourront se réunir le dimanche 20 février 2005 pour tenir des consultations officieuses le jour précédant l'ouverture de la session.

4. L'ordre du jour provisoire de la session (UNEP/GC.23/1), tel qu'approuvé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-deuxième session, a été distribué en même temps que la notification relative à la vingt-troisième session. Le calendrier provisoire des travaux, tel que recommandé par le Directeur exécutif du PNUE, figure dans l'annexe au présent document.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

5. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement élise son Bureau et adopte l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session à sa première séance plénière, dans la matinée du lundi 21 février. Le Directeur exécutif recommande également que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement crée, à sa séance plénière d'ouverture, des comités de session, y compris un comité plénier. A la séance d'ouverture, le Directeur exécutif présentera sa déclaration de politique générale, figurant dans le document UNEP/GC.23/2.

6. Conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, le Conseil d'administration constitue un Forum ministériel mondial sur l'environnement de niveau ministériel, chargé d'examiner chaque année les questions de politique générale importantes et naissantes dans le domaine de l'environnement. Compte tenu de ce mandat, le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement se réunisse sous la forme de consultations ministérielles, qui commenceront dans l'après-midi du lundi 21 février et qui se poursuivront jusque dans la matinée du mercredi 23 février 2005.

7. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil/Forum examine en plénière les points suivants inscrits à l'ordre du jour provisoire de la session (UNEP/GC.23/1) : point 5 (Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement); point 6 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable); point 7 (Gouvernance internationale en matière d'environnement : application des décisions de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et du Sommet mondial pour le développement durable concernant le rapport du Groupe intergouvernemental de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement); et point 9 (Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires).

8. Pour préparer la voie au dialogue sur les questions de politique générale importantes et naissantes, le Directeur exécutif recommande que les discussions au niveau ministériel soient axées sur la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement convenus dans la Déclaration du Millénaire qui touchent plus particulièrement la parité hommes-femmes et l'environnement, ainsi que les questions de politique générale concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour. Le Directeur exécutif recommande en outre que la gouvernance internationale en matière d'environnement soit également abordée dans le cadre des débats ministériels qui auront lieu en plénière au titre du point 7 de l'ordre du jour.

9. Le Directeur exécutif recommande que ces questions soient abordées durant les consultations ministérielles dans l'ordre suivant : dans l'après-midi du lundi 21 février « Réduire l'extrême pauvreté et la faim » (objectif 1 de la Déclaration du Millénaire) dans le contexte du débat sur les liens entre l'environnement et la pauvreté; dans la matinée du mardi 22 février « Assurer un environnement durable » (objectif 7 de la Déclaration du Millénaire) dans le contexte de l'examen des questions de politique générale concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains; dans l'après-midi du mardi 22 février « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (objectif 3 de la Déclaration du Millénaire) dans le contexte de la parité hommes-femmes et de l'environnement, en ayant à l'esprit la section K du Programme d'action de Beijing (les femmes et l'environnement) et l'examen décennal du Programme d'action de Beijing (Beijing +10) qui aura lieu prochainement. Un document d'information sera distribué pour faciliter les discussions au niveau ministériel (UNEP/GC.23/10).

10. En outre, le Directeur exécutif recommande que les points de l'ordre du jour ci-après soient examinés en séance plénière dans l'après-midi du vendredi 25 février : point 3 (Vérification des pouvoirs); point 11 (Questions diverses); point 12 (Adoption du rapport); et point 13 (Clôture de la session).

11. Le Comité plénier élira son propre Bureau conformément à l'article 61 du règlement intérieur, à l'exception de son Président. Dans le passé, le Conseil/Forum a désigné comme Président du Comité plénier l'un des vice-présidents du Conseil/Forum. Le Conseil/Forum souhaitera donc peut-être envisager de désigner l'un des trois vice-présidents de la session pour remplir les fonctions de Président du Comité plénier.

12. Le Directeur exécutif recommande que le Comité plénier examine les points suivants inscrits à l'ordre du jour provisoire : point 4 (Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce qui concerne l'état de l'environnement); point 8 (Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement); point 9 (Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires); et point 10 (Ordre du jour provisoire, dates et lieu des réunions suivantes : a) Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; b) Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement). Il est prévu que le Comité plénier achèvera ses travaux dans l'après-midi du jeudi 24 février 2005 et qu'il adoptera ensuite son rapport.

Documentation	
UNEP/GC.23/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/GC.23/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/GC.23/INF/1	State of preparedness of documents for the twenty-third session
UNEP/GC.23/2	Déclaration de politique générale du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/10	Document d'information destiné aux consultations ministérielles : réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale figurant dans la Déclaration du Millénaire : Document présenté par le Directeur exécutif

13. Les déclarations nationales de caractère général ne seront pas prononcées en plénière. Ces déclarations seront lues dans une salle spécialement réservée à cet effet, pourvue de matériel d'enregistrement vidéo pour que ces déclarations puissent être retransmises sur l'Internet.

Point 3. Vérification des pouvoirs

14. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, les pouvoirs des représentants à la vingt-troisième session du Conseil seront examinés par le Bureau, qui fera rapport à ce sujet au Conseil/Forum. On notera que, en vertu de l'article 16 du règlement intérieur, chaque membre du Conseil est représenté par un représentant accrédité, qui peut être accompagné par des représentants suppléants et des conseillers.

Point 4. Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce qui concerne l'état de l'environnement

15. Le rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement et la contribution du PNUE à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement (UNEP/GC.23/3) aborde les aspects essentiels des activités entreprises par le PNUE dans le cadre de l'étude continue de l'état de l'environnement mondial, y compris les activités pour lesquelles des rapports étaient demandés par la décision 22/1 I B du Conseil relative à l'alerte rapide et à l'évaluation et par la décision SS.VIII/1 II relative au renforcement de la base scientifique du PNUE. Par ailleurs, les documents UNEP/GC.23/3/Add.1, UNEP/GC.23/3/Add.2, UNEP/GC.23/3/Add.3, UNEP/GC.23/3/Add.4, UNEP/GC.23/3/Add.5, UNEP/GC.23/3/Add.6 et UNEP/GC.23/3/Add.6/Rev.1, ainsi que le document UNEP/GC.23/3/Add.7, abordent en détail, respectivement, les domaines d'activité suivants :

- a) Gestion des produits chimiques (décisions 22/4 IV et 22/4 V);
- b) Evaluations de l'environnement après un conflit et réponses aux urgences environnementales (décisions 22/1 IV et 22/1 V);
- c) Droit de l'environnement (décisions 22/17 II A, 22/17 II B et 22/17 II D);
- d) Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris les activités du PNUE concernant la dimension culturelles de l'environnement (décisions SS.VII/4, 22/16 et SS.VIII/1 V);
- e) Politique et stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau (décisions 22/2 I, 22/2 II et 22/2 IV);
- f) Résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (décision SS.VIII/2);
- g) Activités régionales (décisions 22/9, 22/10 et 22/14).

16. Des renseignements supplémentaires destinés à faciliter l'examen de ces questions par le Conseil/Forum figurent dans divers documents d'information. Le Conseil/Forum sera en outre saisi de projets de décision préparés par le Comité des Représentants permanents auprès du PNUE, figurant dans le document UNEP/GC.23/L.1. Ces projets de décision sont soumis conformément au mandat du Comité des Représentants permanents énoncé dans la décision 19/32 du Conseil en date du 4 avril 1997.

Documentation	
UNEP/GC.23/3	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.1	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux efforts pour faire face aux grands défis environnementaux : Gestion des produits chimiques : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.2	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au traitement des grands problèmes d'environnement : Réponses aux urgences environnementales : Rapport du Directeur exécutif

UNEP/GC.23/3/Add.3	Etat de l'environnement et contributions du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Mise en oeuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXIe siècle (Programme de Montevideo III) : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.4	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Accords multilatéraux sur l'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.5	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Politique et stratégie du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.6 et Rev.1	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement face aux grands défis environnementaux : Résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.7	Etat de l'environnement mondial et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux actions menées face aux problèmes d'environnement : Répondre aux défis environnementaux de fond dans les régions d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Asie occidentale : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/INF/2	<i>GEO Yearbook 2004/5</i> : Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/5	Status of the implementation of Governing Council decisions adopted at its twenty-second session and its eighth special session: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/8	Changes to the status of ratification of/accession to conventions and protocols in the field of the environment: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/10	Implementation of the Montevideo Programme III for the period 2000–2005: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/11	The 3R concept and waste prevention: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/15	Environmental statistics: Status and challenges: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/17	Outcomes of the Global Hilltops-2-Oceans Partnership Conference: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/18	Strengthening the scientific base of the United Nations Environment Programme: Note by the Executive Director

UNEP/GC.23/INF/19	Views submitted by Governments, intergovernmental organizations and non-governmental organizations on the progress made on a mercury programme: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/20	Implementing Governing Council decision 22/1 IV on post-conflict environmental assessment: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/21	Environment and Security: A Gglobal agenda for UNEP: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/23	Environment and cultural diversity: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/25	Key policy issues for the environmental aspects of water: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/26	Progress report on regional seas conventions and action plans and the activities of UNEP related to marine safety and protection of the marine environment from accidental pollution: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/29	Tsunami Early-warning system in the Indian Ocean: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/30	Environment in the Occupied Palestinian Territories: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/L.1	Projets de décision présenté par le Comité des Représentants permanents auprès du PNUE

Point 5. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

17. Le rapport du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/4) donne un aperçu des résultats des réunions intergouvernementales tenues en 2004, à l'échelle mondiale et régionale, qui intéressent le PNUE et le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

18. Les rapports du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/3/Add.6 et Rev.1) donnent des renseignements sur les résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, comme suite à la décision SS.VIII/2. En outre, le document d'information destiné aux consultations ministérielles (UNEP/GC.23/10) aborde la réalisation des objectifs 1, 3 et 7 de la Déclaration du Millénaire ainsi que le suivi de la section K du Programme d'action de Beijing (les femmes et l'environnement) et l'examen décennal du Programme d'action de Beijing (Beijing +10) qui aura lieu prochainement, dans le contexte de la parité hommes-femmes et l'environnement.

19. La note du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/INF/3) se réfère aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session qui intéressent le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être prendre note des questions découlant de l'Assemblée générale.

Documentation	
UNEP/GC.23/3/Add.6 et Rev.1	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement face aux grands défis environnementaux : Résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Rapport du Directeur exécutif

UNEP/GC.23/4	Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/10	Document d'information destiné aux consultations ministérielles : Document présenté par le Directeur exécutif
UNEP/GC.23/INF/3	Issues arising from the resolutions of the General Assembly at its fifth–ninth session that are of specific relevance to the work of the United Nations Environment Programme: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/5	Status of the implementation of Governing Council decisions adopted at its twenty-second session and its eighth special session: Note by the Executive Director

Point 6. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable

20. Le rapport du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/5) donne un aperçu des activités du PNUE entreprises pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable et de la contribution du PNUE à la prochaine session de la Commission du développement durable. Les rapports pertinents du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/3 et Add.1 à 7 et UNEP/GC.23/10) donnent des informations détaillées sur les activités du PNUE dans certains domaines bien précis.

21. Les notes d'information pertinentes du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/INF/2, UNEP/GC.23/INF/5, UNEP/GC.23/INF/8, UNEP/GC.23/INF/10, UNEP/GC.23/INF/11, UNEP/GC.23/INF/14, UNEP/GC.23/INF/15, UNEP/GC.23/INF/16 et Add.1 à 6, UNEP/GC.23/INF/17, UNEP/GC.23/INF/18, UNEP/GC.23/INF/19, UNEP/GC.23/INF/20, UNEP/GC.23/INF/23, UNEP/GC.23/INF/25, UNEP/GC.23/INF/26, UNEP/GC.23/INF/27 et UNEP/GC.23/INF/28) donnent également des renseignements sur ce point.

Documentation	
UNEP/GC.23/3	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.1	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux efforts pour faire face aux grands défis environnementaux : Gestion des produits chimiques : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.2	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au traitement des grands problèmes d'environnement : Réponses aux urgences environnementales : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.3	Etat de l'environnement et contributions du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Mise en oeuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXI ^e siècle (Programme de Montevideo III) : Rapport du Directeur exécutif

UNEP/GC.23/3/Add.4	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Accords multilatéraux sur l'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.5	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement : Politique et stratégie du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.6	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement face aux grands défis environnementaux : Résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.6/Rev.1	Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement face aux grands défis environnementaux : Résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/3/Add.7	Etat de l'environnement mondial et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux actions menées face aux problèmes d'environnement : Répondre aux défis environnementaux de fond dans les régions d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Asie occidentale : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/5	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/10	Document d'information destiné aux consultations ministérielles : Document présenté par le Directeur exécutif
UNEP/GC.23/INF/2	<i>GEO Yearbook 2004/5</i> : Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/5	Status of the implementation of Governing Council decisions adopted at its twenty-second session and its eighth special session: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/10	Implementation of the Montevideo Programme III for the period 2000–2005: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/11	The 3R concept and waste prevention: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/14	Implementation of the long-term strategy on the engagement and involvement of young people in environmental issues: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/15	Environmental statistics: Status and challenges: Note by the Executive Director

UNEP/GC.23/INF/16	Global civil society statement to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/16/Add.1	African regional civil society statement to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/16/Add.2	Asian and the Pacific regional civil society statements to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/16/Add.3	European regional civil society statement to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/16/Add.4	Latin American and the Caribbean regional civil society statement to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/16/Add.5	North American regional civil society statement to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/16/Add.6	West Asian regional civil society statement to the sixth Global Civil Society Forum and the twenty-third session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/17	Outcomes of the Global Hilltops-2-Oceans Partnership Conference: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/18	Strengthening the scientific base of the United Nations Environment Programme: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/19	Views submitted by Governments, intergovernmental organizations and non-governmental organizations on the progress made on a mercury programme: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/20	Implementing Governing Council decision 22/1 IV on post-conflict environmental assessment: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/23	Environment and cultural diversity: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/25	Key policy issues for the environmental aspects of water: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/26	Progress report on regional seas conventions and action plans and the activities of UNEP related to marine safety and protection of the marine environment from accidental pollution: Note by the Executive Director

UNEP/GC.23/INF/27	Statement by the TUNZA Youth Advisory Council to the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum at its twenty-third session: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/28	Implementation of the long-term strategy on sport and the environment: Note by the Executive Director

Point 7. Gouvernance internationale en matière d'environnement : application des décisions de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et du Sommet mondial pour le développement durable concernant le rapport du Groupe intergouvernemental de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement

22. Le rapport du Directeur exécutif sur la gouvernance internationale en matière d'environnement (UNEP/GC.23/6) donne des renseignements sur les activités entreprises par le PNUE pour donner suite aux décisions du Conseil d'administration SS.VII/1 du 15 février 2002 et SS.VIII/1 du 31 mars 2004, ainsi qu'aux décisions du Sommet mondial pour le développement durable sur les questions intéressant la gouvernance internationale en matière d'environnement. Le document UNEP/GC.23/6/Add.1 décrit le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée chargé d'élaborer un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités à sa troisième session, tenue à Bali (Indonésie) du 2 au 4 décembre 2004.

23. Une note du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/INF/12) donne des informations sur le financement du PNUE, comme suite à la décision SS.VIII/1 IV.

Documentation	
UNEP/GC.23/6	Gouvernance internationale en matière d'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/6/Add.1	Gouvernance internationale en matière d'environnement : Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités : Note du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/INF/8	Changes to the status of ratification of/accession to conventions and protocols in the field of the environment: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/12	Strengthening of the financing of the United Nations Environment Programme: Note by the Executive Director

Point 8. Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement

24. Le rapport du Directeur exécutif sur la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement (UNEP/GC.23/7) est plus spécialement axé sur les travaux du Groupe de gestion de l'environnement. Le document UNEP/GC.23/6, qui porte sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, donne des renseignements supplémentaires sur les activités du Groupe de gestion de l'environnement.

25. Les notes du Directeur exécutif (UNEP/GC.23/INF/13 et UNEP/GC.23/INF/22) donne également des renseignements sur les activités entreprises par le PNUE dans le domaine de la coopération et de la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies.

Documentation	
UNEP/GC.23/6	Gouvernance internationale en matière d'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/7	Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/INF/13	Memorandums of understanding concerning cooperation between the United Nations Environment Programme and other organizations of the United Nations system: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/22	Cooperation between the United Nations Human Settlements Programme and the United Nations Environment Programme: Joint progress report of the Executive Directors of the United Nations Human Settlements Programme and the United Nations Environment Programme

Point 9. Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires

26. Le rapport du Directeur exécutif contenant le projet de budget-programme et le projet de budget d'appui au programme pour 2006-2007 est paru sous la cote UNEP/GC.23/8. Les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet du projet de budget figurent dans le document UNEP/GC.22/8/Add.1.

27. Le document UNEP/GC.23/INF/9 présente un aperçu des activités entreprises par le PNUE dans chaque région, comme suite à la décision SS.VIII/3 du 31 mars 2004 relative aux annexes régionales. Les documents UNEP/GC.23/INF/6, UNEP/GC.23/INF/7 et UNEP/GC.23/INF/24 donnent également des informations pertinentes au sujet du projet de budget-programme et du projet de budget d'appui au programme pour 2006-2007, qui sont soumises au Conseil/Forum pour examen.

28. Le rapport du Directeur exécutif sur les questions administratives et budgétaires (UNEP/GC.23/9) aborde d'autres questions pertinentes pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Documentation	
UNEP/GC.23/8	Budgets du Fonds pour l'environnement : projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2006-2007 : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/8/Add.1	Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme et le projet de budget d'appui au programme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 2006-2007 : Note du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/9	Questions administratives et budgétaires : Rapport du Directeur exécutif
UNEP/GC.23/INF/6	Status of the Environment Fund and other sources of funding of the United Nations Environment Programme, fourth quarter 2004: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/7	Report of the Board of Auditors on the audit of the accounts of the fund of United Nations Environment Programme for the biennium ended 31 December 2003: Note by the Executive Director

UNEP/GC.23/INF/9	Synopses of activities in the regions: Note by the Executive Director
UNEP/GC.23/INF/24	Activities of the United Nations Environment Programme as an implementing agency of the Global Environment Facility: Note by the Executive Director

Point 10. Ordre du jour provisoire, dates et lieu des réunions suivantes :

a) Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; et b) Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

29. Conformément au paragraphe 1 g) de la décision 20/17 du Conseil d'administration relative à la création du Forum ministériel mondial sur l'environnement et conformément au paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale sur l'environnement et les établissements humains, le Directeur exécutif recommande, conformément aux articles 5 et 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'ordre du jour provisoire ainsi que les dates et le lieu de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être examiner ces questions et prendre une décision à ce sujet.

Point 11. Questions diverses

30. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être examiner toute autre question soulevée par les membres du Conseil et les observateurs.

Point 12. Adoption du rapport

31. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être examiner et adopter son rapport.

Point 13. Clôture de la session

32. Le Conseil/Forum devrait terminer ses travaux le vendredi 25 février 2005, avant 18 heures.

Annexe

Calendrier provisoire des travaux de la vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

Lundi 21 février 2005

Plénière 10 heures – 13 heures, salle de conférence 2
<p>Point 1 : Ouverture de la session</p> <p>--- brève pause ---</p> <p>Point 2 : Organisation de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Election du Bureau; b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.

Consultations ministérielles 15 heures – 19 heures Salles de conférence 3 et 4	Comité plénier 15 heures – 18 heures Salle de conférence 1
<p>Point 5 : Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement</p> <p>Point 6 : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable</p> <p>Thème principal des débats : Réalisation des objectifs de développement internationalement convenus contenus dans la Déclaration du Millénaire. Objectif 1 « Réduire l'extrême pauvreté et la faim » dans le contexte des liens entre l'environnement et la pauvreté</p> <p>Contribution de la société civile : Présentation des rapports du sixième Forum mondial de la société civile et de la Retraite mondiale des jeunes TUNZA</p> <p>Déclarations du secrétariat concernant l'organisation et la présentation du dialogue de politique générale</p>	<p>Point 4 : Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce qui concerne l'état de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé sur l'état de l'environnement <p>Point 8 : Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement</p> <p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p> <p>Organisation des travaux du Comité plénier</p> <p>Election du Rapporteur</p>

Mardi 22 février 2005

Consultations ministérielles 9 heures – 13 heures Salles de conférence 3 et 4	Comité plénier 10 heures – 13 heures Salle de conférence 1
<p>Point 5 : Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement</p> <p>Point 6 : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable</p> <p>Thème principal des débats : Réalisation des objectifs de développement internationalement convenus contenus dans la Déclaration du Millénaire. Objectif 7 « Assurer un environnement durable » dans le contexte de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.</p>	<p>Point 4 : Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce qui concerne l'état de l'environnement</p> <p>Point 8 : Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d'environnement</p> <p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p>

Consultations ministérielles 15 heures – 19 heures Salles de conférence 3 et 4	Comité plénier 15 heures – 18 heures Salle de conférence 1
<p>Point 5 : Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement</p> <p>Point 6 : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable</p> <p>Thème principal des débats : Réalisation des objectifs de développement internationalement convenus contenus dans la Déclaration du Millénaire. Objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » dans le contexte de la parité hommes-femmes et de l'environnement.</p>	<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p>

Mercredi 23 février 2005

Consultations ministérielles 9 heures – 13 heures Salles de conférence 3 et 4	Comité plénier 10 heures – 13 heures Salle de conférence 1
<p>Point 5 : Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement</p> <p>Point 6 : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable</p> <p>Thème principal des débats : Résumé du Président à l'issue des débats de politique générale concernant la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus contenus dans la Déclaration du Millénaire (objectifs 1, 3 et 7) dans le contexte de l'environnement, de l'atténuation de la pauvreté, de la parité hommes-femmes et de la politique en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains.</p>	<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p>

Séance plénière 15 heures – 18 heures Salle de conférence 2	Comité plénier 15 heures – 18 heures Salle de conférence 1
<p>Point 7 : Gouvernance internationale en matière d'environnement : application des décisions de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et du Sommet mondial pour le développement durable concernant le rapport du Groupe intergouvernemental de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement</p> <p>Thème principal des débats : Renforcement de la base scientifique du PNUE, Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et composition universelle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE</p>	<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p>

Jeudi 24 février 2005

Séance plénière 10 heures – 13 heures Salle de conférence 2	Comité plénier 10 heures – 13 heures Salle de conférence 1
<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p> <p>Thème principal des débats : Programme de travail et budget (2006-2007), l'accent étant mis sur l'évaluation, la surveillance et l'alerte rapide : état de l'environnement.</p>	<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p>

Séance plénière 15 heures – 18 heures Salle de conférence 2	Comité plénier 15 heures – 18 heures Salle de conférence 1
<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p> <p>Thème principal des débats : Programme de travail et budget (2006-2007), l'accent étant mis sur l'eau et les produits chimiques (et leurs liens avec la diversité biologique)</p>	<p>Point 9 : Le Programme, le Fonds pour l'environnement et les questions administratives et budgétaires</p> <p>Point 10 : Ordre du jour provisoire, dates et lieu des réunions suivantes : a) Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; et b) Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement</p> <p>Projets de décision</p> <p>Adoption du rapport et conclusion des travaux du Comité plénier</p>

Vendredi 25 février 2005

Séance plénière
10 heures – 13 heures
Salle de conférence 2

Rapport du Président sur les résultats des consultations ministérielles, et recommandations du PNUE à la treizième session de la Commission du développement durable

Adoption des décisions pertinentes concernant la gouvernance internationale en matière d'environnement

Adoption du rapport du Comité plénier ainsi que de toutes décisions pertinentes préparées par un groupe de rédaction, un groupe de négociation ou un groupe des amis du Président (si nécessaire)

Séance plénière
15 heures – 18 heures
Salle de conférence 2

Point 3 : Vérification des pouvoirs

Point 11 : Questions diverses

Point 12 : Adoption du rapport

Point 13 : Clôture de la session

Samedi 26 février 2005

Excursion

[Dont l'objet, la date et le lieu restent à déterminer]